

# Retrouvez tous les formulaires nécessaires pour vos formalités

## CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Emprise au sol et surface de plancher inférieur ou égale à 5m<sup>2</sup>

LE PRINCIPE

Aucune formalité

EN SECTEUR PROTEGE

Déclaration préalable

Emprise au sol et surface de plancher supérieure à 5m<sup>2</sup>

ET

Déclaration préalable : [formulaire](#)

Déclaration préalable : [formulaire](#)

Emprise au sol inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>

ET

Surface de plancher inférieur ou égale à 20m<sup>2</sup>

Permis de construire : [formulaire](#)

Emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup>

## TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

LE PRINCIPE

EN ZONE  
URBAINE  
(U) AU PLU

Travaux ayant pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol totale au-delà de 150m<sup>2</sup>

Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol totale au-delà de 150m<sup>2</sup>

Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur de la construction (pose de panneaux solaires, isolation par l'extérieur, percements,...)

Déclaration préalable : [formulaire](#)

Emprise au sol et surface de plancher inférieur ou égale à 5m<sup>2</sup>

Aucune formalité

Emprise au sol et surface de plancher supérieure à 5m<sup>2</sup>

ET

Déclaration préalable : [formulaire](#)

Emprise au sol inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>

ET

Surface de plancher inférieur ou égale à 20m<sup>2</sup>

Emprise au sol et surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup>

ET

Permis de construire : [formulaire](#)

Déclaration  
préalable :  
[formulaire](#)

Emprise au sol inférieure ou égale à 40m<sup>2</sup>

ET

Surface de plancher inférieur ou égale à 40m<sup>2</sup>

Emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 40m<sup>2</sup>

Permis de construire : [formulaire](#)

## CLOTURE

## PISCINE

FORMALITE A  
ACCOMPLIR

Déclaration préalable :  
[formulaire](#)

Bassin dont la superficie est supérieure à 100 m<sup>2</sup>

OU

Piscine dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80m

Permis de construire :  
[formulaire](#)

Bassin dont la superficie est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup>

ET

Non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80m

Déclaration préalable :  
[formulaire](#)

### **RAVALEMENT**

Déclaration préalable :  
[formulaire](#)

DIVISION DE PROPRIETE  
EN VUE DE BÂTIR

LE PRINCIPE

LOTISSEMENT AVEC TRAVAUX DE VOIRIE  
ET/OU CREATION DE RESEAUX

EN SECTEUR  
PROTEGE

Déclaration préalable :  
[formulaire](#)

Permis  
d'aménager :  
[formulaire](#)

Permis d'aménager : [formulaire](#)